



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du lundi 18 septembre 2023</i>	
2023 – 117	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 11/09/2023
	Date d'affichage : 11/09/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, EDE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT

M. DEHEZ a donné procuration à M. VILATON

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **M. Michel SEIRACQ***

OBJET :

**CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVEES DE « L'IMPASSE DES ATELIERS »
DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LE RESEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3,

VU l'article 9 de la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005,

CONSIDERANT le détachement parcellaire de l'impasse des ateliers séparant la voirie de la parcelle où est situé le centre technique municipal (désormais cadastré AB 1498),

CONSIDERANT que les parcelles font partie du domaine privé de la commune, affectés à un usage public afin de permettre l'accès aux immeubles sis sur les parcelles AB 135, AB 136, AB 1054, AB 1187,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer dans le domaine public les nouvelles parcelles AB 1324, 1327, 1329, 1330, 1499 (contenance totale 1005 m²) en nature de voie afin d'assurer les travaux de sécurité et d'entretien de la voirie et des espaces verts,



CONSIDERANT que le classement envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,**

DECIDE le classement dans le domaine public et le réseau des voies communales :

- les parcelles cadastrées AB 1324, 1327, 1329, 1330, 1499 (contenance totale 1005 m²) débutant à l'angle de la rue du Pouy et finissant en impasse d'une longueur de 105 mètres pour une largeur de 10 mètres,

AUTORISE le Maire à signer tout acte et pièce correspondant à cette affaire.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **25 septembre 2023**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230918 – DE2023147
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

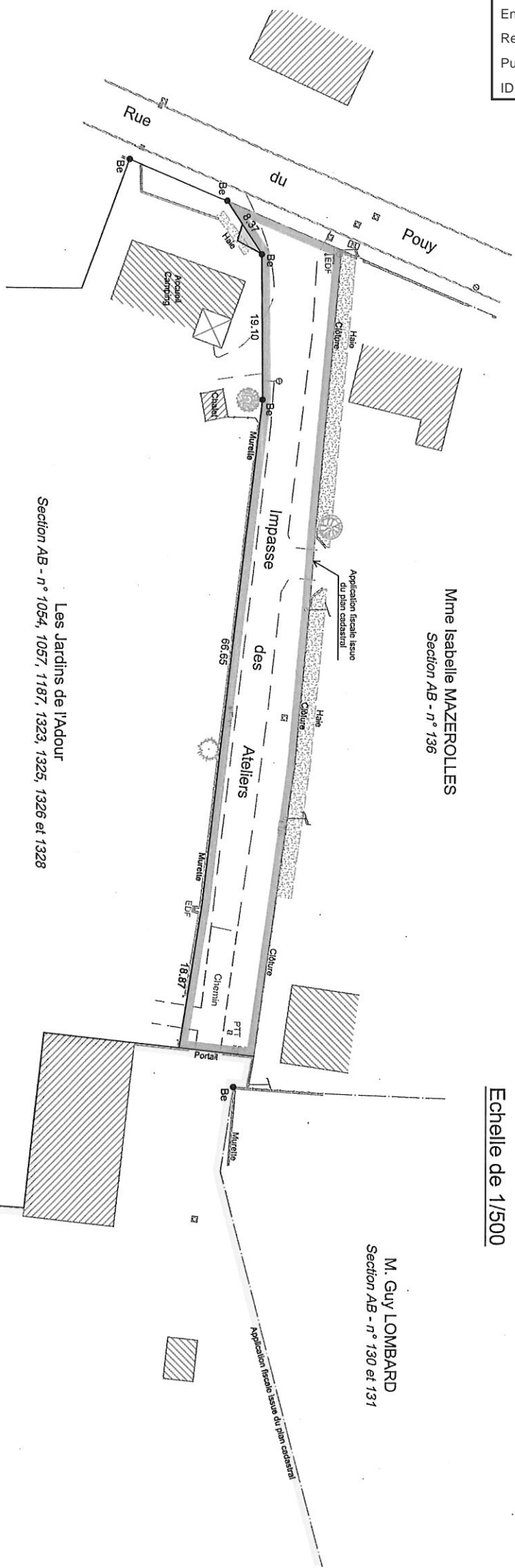


DEPARTEMENT des LANDES
SAINTE-VINCENT-DE-PAUL

PLAN DE DIVISION

- LOT conservé par la Commune
Section AB - n° 1498 - " Layère " - 42 a. 25
- Impasse des Ateliers à classer dans le Domaine Public
Section AB - n° 1324, 1327, 1329, 1330 et 1499
" Layère " - Contenance totale : 10 a. 05
- LOT cédé par la Commune aux Jardins de l'Adour
Section AB - n° 1500 - " Layère " - 00 a. 03

Echelle de 1/500



Les Jardins de l'Adour
Section AB - n° 1054, 1057, 1187, 1323, 1325, 1326 et 1328



GÉOMETRES EXPERTS ASSOCIES
Bureau de SAINT-PAUL-LES-DAX :
6, Rue du 22 Août 1944 - 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
Tel : 05.58.91.53.22 Fax : 05.58.91.97.43
Mail : sc@pauldune40.com
REPRODUCTION RESERVEE

NOTA : Le plan est rattaché au système de projection Lambert 93 Zone CC44.

LEGENDE

●	Be	Borne existante
○	Be	Borne Nouvelle

Application fiscale issue du plan cadastral

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 040-214002834-20230918-DE2023117-DE

